

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3718)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS416

présenté par
Mme Grandjean, rapporteure et Mme Parmentier-Lecocq, rapporteure

ARTICLE 16

À la fin de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« a été soumis le travailleur »

les mots :

« il a été soumis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.